

Service instructeur
D.JU.

N° 518007

Service consulté

AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président du Conseil Général à agir en justice et à défendre les intérêts du Département dans le cadre de la procédure d'expulsion qui doit être engagée à l'encontre des occupants de la propriété départementale, sise 264 avenue d'Altkirch à BRUNSTATT, destinée à être démolie lors des travaux de suppression du passage à niveau n°3 au droit des RD 432 et 8 bis II.

Le Département du Haut-Rhin a acquis, le 11 janvier 2005, une propriété bâtie située au 264 avenue d'Altkirch à BRUNSTATT, destinée à être démolie dans le cadre des travaux de suppression du passage à niveau n°3 au droit des RD 432 et 8 bis II à BRUNSTATT. Ces travaux ont été déclarés d'utilité publique par arrêté du 19 juin 2007.

A la demande de la Commune de BRUNSTATT et de l'assistante sociale de secteur, le Département a mis à la disposition de la famille GARCIA, à titre précaire et révocable, cette propriété départementale, moyennant un loyer mensuel de 350 €.

Cette mise à disposition a été concrétisée par la signature, le 18 mai 2006, d'une convention d'occupation à titre précaire dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2006.

Compte tenu des difficultés des occupants pour retrouver un logement et du report du démarrage des travaux envisagés, le Président du Conseil Général a autorisé, par courrier du 12 mars 2007, Monsieur Miguel GARCIA à rester dans les lieux jusqu'au 31 juillet 2007 au plus tard.

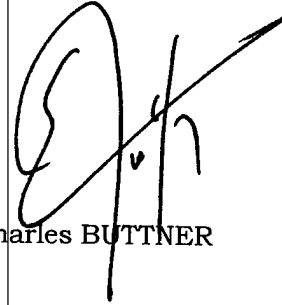
Depuis cette date, plusieurs propositions de relogement ont été faites à l'intéressé mais il n'y a donné aucune suite favorable.

Une solution de relogement demeure à la disposition de Monsieur GARCIA. Il est, en effet, attributaire auprès de l'OPAC « Habitats de Haute Alsace » d'un logement situé rue de la Doller à ILLZACH.

Compte tenu des travaux à intervenir, le Département doit récupérer cette propriété, libre de toute occupation, dans les meilleurs délais. En effet, la démolition du bâtiment et le démarrage des travaux devraient débiter au courant du mois de novembre 2007.

Dans ce contexte, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à agir en justice et d'autoriser le recours à un avocat, en vue d'obtenir l'expulsion des occupants de la maison sise 264 avenue d'Altkirch à BRUNSTATT et à défendre les intérêts du Département dans l'affaire précitée, tant en première instance, qu'en appel, voire en cassation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER